

« L'UNAM se félicite de la parution du décret instaurant le permis d'aménager par tranche »



Nicolas Gravit - © Eiffage Aménagement

« L' [UNAM](#)



• Organisation professionnelle dédiée exclusivement à l'aménagement. Regroupe 300 entreprises, majoritairement privées, réparties au sein de 14 chambres régionales • Création : 1980 (sous le nom de... se félicite de la parution ce matin du décret n° 2024-1043 relatif au permis d'aménager par tranche. Cette mesure de simplification portée par **l'UNAM** depuis des années va permettre de débloquer des opérations et de relancer de nombreux projets dans tous les territoires », indique l'UNAM le 20/11/2024.

Pour Nicolas Gravit



Co-président @ Réseau national des aménageurs • Directeur général @ Eiffage Aménagement

, président de l'UNAM « cette nouvelle marque de reconnaissance de l'aménagement concrétise les engagements pris de toute part pour soutenir une profession mobilisée pour répondre à la fois aux besoins des territoires et aux enjeux environnementaux ».

« Un signal positif encourageant à compléter par d'autres mesures opérationnelles »

« L'article R. 442-13 qui prévoit le mécanisme d'autorisation de vente par anticipation, sur justification d'une GFA Garantie future d'achèvement est complété d'un nouvel article R. 442-13-1 qui reprend ce même mécanisme mais en autorisant la commercialisation tranche par tranche, avec des GFA correspondantes.

Ce nouvel article prévoit également que la garantie d'une tranche est levée lors du dépôt d'une DAACT Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux partielle concernant les travaux de ladite tranche accompagnée de la justification de la garantie d'achèvement des travaux relatifs à la tranche suivante. Le dépôt de ces documents autorise l'aménageur à procéder à la commercialisation des lots au titre de la tranche suivante.

Ce mécanisme entrera en vigueur pour les autorisations d'urbanisme déposées à compter du 01/01/2025. C'est un signal positif encourageant qu'il conviendra de compléter par d'autres mesures opérationnelles. »

Union nationale des aménageurs



Union nationale des aménageurs (UNAM)

- **Organisation professionnelle dédiée exclusivement à l'aménagement.** Regroupe 300 entreprises, majoritairement privées, réparties au sein de 14 chambres régionales
- **Création :** 1980 (sous le nom de SNAL)
- **Mission :** accompagner la profession à satisfaire une mission d'intérêt général pour participer de manière opérationnelle à l'aménagement du territoire, en concertation avec les élus et les pouvoirs publics
- **Président :** Nicolas Gravit (élu en octobre 2024)
- **Délégué général :** Paul Meyer
- Contact
- **Tél. :** 01 44 20 09 10